

## Communiqué de presse - 22/11/2023



### **Une Unité d'accueil pédiatrique enfants en danger**

**Le CHU de Saint-Etienne inaugure ce jour les locaux de l'Unité d'accueil pédiatrique enfants en danger (UAPED). Cette structure, installée au sein du pôle Femme Mère Couple Enfant à l'Hôpital Nord, est dédiée à une prise en charge globale et pluridisciplinaire (soin, justice, police/gendarmerie) des mineurs victimes de violences quelles qu'elles soient.**

### **Une unité de lieu pour tous les enfants victimes de violences**

L'UAPED accueille les enfants de 0 à 18 ans victimes de tout type de violences volontaires ou accidentelles. Il peut s'agir de violences physiques, violences sexuelles, maltraitements, négligences, harcèlement, violences intrafamiliales.

La prise en charge se fait désormais dans un lieu unique et adapté aux enfants. Les locaux sont à la fois sécurisants, protecteurs et aménagés dans ce sens. L'objectif est de limiter au maximum l'impact traumatisant pour l'enfant et de le mettre en confiance, tout en garantissant l'efficacité de la prise en charge. Cette unité de lieu constitue également une simplification du parcours.

L'UAPED présente au CHU est également bi-site, puisque la même structure est présente au CH de Roanne.

## Une prise en charge médicale et judiciaire adaptée

La prise en charge est assurée par **une équipe pluridisciplinaire formée à l'accompagnement des enfants victimes de violences** afin de s'adapter à leur vulnérabilité et à la capacité à les mettre en confiance. L'équipe soignante est composée d'un pédiatre, un médecin légiste, une infirmière puéricultrice coordinatrice, une psychologue, une assistante sociale et une secrétaire.

Elle collabore avec les parties prenantes de la procédure : justice-police-gendarmerie.

Les locaux comprennent **une salle d'audience** afin de permettre aux forces de l'ordre de réaliser les enregistrements audio et vidéo nécessaires dans le cadre judiciaire.

L'UAPED travaille en étroite relation avec les services départementaux de protection de l'enfance et le Procureur de la République.

L'UAPED constitue une ressource de proximité pour les professionnels intra et hors CHU. Elle permet la protection de l'enfance et le repérage des situations de danger.

### Les principales missions de l'UAPED :

- Accueillir les enfants victimes de violences et évaluer le retentissement sur leur santé et leur développement
- D'identifier les signes et les symptômes physiques et psychosociaux de la maltraitance et d'effectuer un signalement
- Soigner et protéger ces enfants avec la possibilité d'avis spécialisés, de suivi et d'hospitalisation dans les services de pédiatrie
- De débiter des traitements en urgence
- Accompagner les enfants dans ce parcours en coordonnant les intervenants en toute bienveillance
- Proposer aux parents un accompagnement psychologique et social.

L'enfant est reçu sur rendez-vous lorsqu'il est adressé par un professionnel ou par la famille elle-même ou sur réquisition dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Il peut être vu au cours d'une hospitalisation dans les services de pédiatrie ou d'un passage aux urgences pédiatriques.

**Le financement** de l'unité est assuré par l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes. Plusieurs associations ont accompagné la réalisation du projet et certaines sont signataires du dispositif : « La voix de l'enfant », « La Sauvegarde 42 », « CHU Kids » (fresques murales, tablettes numériques...), « Le père Noël du lundi ».

### **Une priorité gouvernementale portée par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**

La lutte contre les violences faites aux enfants a été érigée en priorité par la Première ministre lors du premier comité interministériel le 20 novembre 2022. Au travers d'un nouveau plan destiné à la prise en charge des enfants victimes de violences, il a été décidé de généraliser les Unités d'accueil médico-judiciaires pédiatriques (UAMJP), précédemment créés sous l'impulsion de l'association La Voix de l'enfant.

Dorénavant, et dans le cadre de ce nouveau plan interministériel, ces dispositifs s'appellent les Unités d'accueil pédiatriques enfant en danger (UAPED).

Le pilotage de la mise en place de ces UAPED en Auvergne-Rhône-Alpes est assurée par l'Agence régionale de santé. Sur la base d'un cahier des charges, l'objectif fixé à ces unités est d'assurer une prise en charge holistique des enfants victimes, tant sur les plans somatique, psychologique, social, que médico-légal ou judiciaire.

Constituées autour du service de pédiatrie de l'établissement, un véritable parcours coordonné est élaboré pour prendre en charge les enfants victimes de tout type de violence et se présentant dans le cadre ou non d'une procédure judiciaire. Une attention toute particulière et une prise en charge spécifique, en urgence, sont prévues pour les enfants témoins d'un homicide intrafamilial.

Pour soutenir leur déploiement, l'ARS attribue des financements spécifiques aux établissements hospitaliers porteurs. **Concernant l'UAPED de la Loire, porté par le CHU de Saint Etienne, ce sont 466 000 € qui ont été versés dans le cadre d'une convention signée pour 3 ans (2023-2025).**

**Pour Cécile Courrèges, directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes,** « *il est important de souligner, tant pour la constitution*

*que pour le fonctionnement des UAPED, l'importance d'une collaboration et d'un partenariat étroits entre les différents acteurs et institutions intervenant dans le champ de la lutte contre les violences faites aux enfants : professionnels des champs sanitaire et social, associations, magistrats, forces de sécurité intérieure, collectivités territoriales, en particulier les Départements, qui ont en charge la protection de l'enfance. La prise en compte des dynamiques et actions déjà engagées par ces acteurs est essentielle, les UAPED n'étant pas là pour s'y substituer, mais au contraire être un centre ressource et d'animation de ce réseau ».*

#### Contacts :

CHU de Saint-Etienne : 04 77 82 95 84 [uapedloiresud@chu-st-etienne.fr](mailto:uapedloiresud@chu-st-etienne.fr)

Les locaux sont installés au sein du service de Radiologie pédiatrique à l'Hôpital Nord (Entrée EF), à proximité immédiate des urgences pédiatriques.

CH de Roanne : 04 77 44 30 36 [uapedloirenord@ch-roanne.fr](mailto:uapedloirenord@ch-roanne.fr)

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : 04 27 86 55 55 [ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)